

Val-de-Marne • Mercredi 6 novembre 2024 • N° 24945 • 2,10 €

Le Parisien



One-man-show
Le grand retour de Dany Boon

→ Culture & Loisirs - P. 27

LPOLMIER/ARANDIEL



Affaire Pelicot

Le procès qui fascine la planète

Du Japon à l'Australie, en passant par le Kurdistan, les faits reprochés aux 51 accusés interpellent, et le courage de la victime suscite l'admiration.

→ Fait du jour • P. 2 à 4



PHOTOGRAPH/LE COURRIER DE L'OUEST/NAJPPP

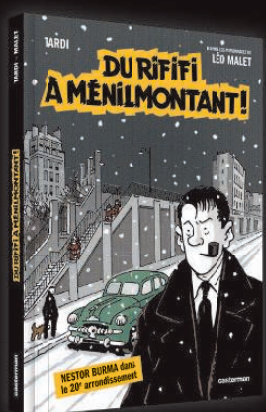
Plans sociaux Michelin et Auchan dans la tourmente

→ Économie • P. 9 et 10

EPA/GUILAUME HORCAJUELO

PUBLICITÉ

Le Parisien



DISPONIBLE EN LIBRAIRIE

NE MANQUEZ PAS LA NOUVELLE ENQUÊTE DE

NESTOR BURMA

PAR TARDI

D'APRÈS LES PERSONNAGES DE LÉO MALET

AUX ÉDITIONS CASTERMAN



Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2024 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 14 décembre 2023 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait - Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 387€ HT - (SAS) 189€ HT - (SASU) 138 € HT - (SNC) 214 € HT - (SARL) 144€ HT - (EURL) 121€ HT - (SOCIÉTÉ CIVIL) 216 € HT - (SCI) 185 € HT. Démission, nomination, cessation de fonction de CAC - Transfert du siège social - Changement de gérant - Modification de la date d'ouverture ou de clôture de l'exercice social, de la date de commencement de l'activité et de la prorogation - reconstitution du capital : 106 € HT - Réduction du capital social - Modification du capital social - Nomination de l'AI : 132€ HT - Changement de dénomination - Transformation de la forme sociale - Mouvements - Cessions d'actions - Résiliation du bail commercial : 193€ HT - Dissolution des sociétés civiles ou commerciales : 149€ HT - Clôture de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 108€ HT - Changement de patronyme : 56€ HT. Tarification au caractère (espace inclus) pour certaines modifications voir arrêté du 14 décembre 2023 : 60 (0,189€ HT) - 75/92/93/94 (0,232 € HT) - 91/77/78/95 (0,221€).

Avis Divers

Divers société

Enquête publique

publilégal
AFFICHER-PUBLIER-COMMUNIQUER

19 rue Lagrange - 75005 PARIS
www.publilegal.fr
Tél : 01.42.96.09.43

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité
PRÉFÈTE DU VAL DE MARNE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE
21-29 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
94 038 CRÉTEIL CEDEX - 01 49 56 60 00

**Déclaration d'utilité publique du projet de renaturation
des berges de l'Yerres emportant mise en compatibilité du PLU
de la commune de Villeneuve-Saint-Georges**

Par arrêté préfectoral n° 2024/03703 du 25 octobre 2024, la préfète du Val-de-Marne a déclaré d'utilité publique (DUP) le projet de renaturation des berges de l'Yerres emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Villeneuve-Saint-Georges.

Cet arrêté autorise l'établissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine Amont (EPA ORSA), bénéficiaire de la DUP, à acquérir les emprises foncières nécessaires à la réalisation de ce projet, soit à l'amiable, soit, s'il y a lieu, par voie d'expropriation dans un délai de cinq ans.

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Villeneuve-Saint-Georges et au siège de l'établissement public territorial « Grand-Orly Seine Bièvre » pendant un mois.

Le dossier sera consultable à la mairie de Villeneuve-Saint-Georges (à l'accueil de l'hôtel de ville - Place Pierre Sénard - 94 190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES) et en préfecture du Val-de-Marne (DCPPAT/BEPUP) aux jours et heures ouvrables des services.

EP 24-702 / contact@publilegal.fr

MARCIO MARTINS

SAS au capital de 5 000 euros
Siège social :
183 B rue Gabriel Péri
94270 LE KREMLIN-BICETRE
RCS CRETEIL 910 918 358

En date et à effet au 28 octobre 2024, L'AGO, prenant acte de la démission de Madame Maria Da Conceição DE ARAUJO SILVA de son mandat de Présidente, nomme en qualité de nouveau Président, Monsieur Marcio MARTINS DACRUZ, demeurant 183 Rue Gabriel Péri - Le Kremlin Bicêtre 94270.
Mention faite au RCS de CRETEIL

SFX ROUX

SAS au capital de 1 000 euros
Siège social :
109 rue Molière
94200 IVRY SUR SEINE
490 479 417 RCS CRETEIL

En date et à effet au 22 octobre 2024, l'Associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société. Monsieur Didier ROUX demeurant 109, Rue Molière - 94200 IVRY-SUR-SEINE, a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé à l'adresse du siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de CRETEIL



**MODIFICATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME (PLU) DE LA**

**COMMUNE DE LA
QUEUE-EN-BRIE**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 16 octobre 2024 du Préfet, le Territoire Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de La Queue-en-Brie. Le projet de modification a pour principaux objectifs de :
- Permettre la réalisation d'un projet de logements sur le site « Chemin de la Montagne » ;
- Procéder à des ajustements réglementaires ;
- Rectifier des erreurs matérielles ;
- Mettre en compatibilité le PLU avec les prescriptions du SAGE Marne Confluence ;

Le dossier d'enquête publique intègre une évaluation environnementale et est complété des avis des personnes publiques associées et de l'avis de la MRAe Ile-de-France, le cas échéant.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier sera déposé et mis à la disposition du **mardi 5 novembre 2024 à 9h00 au jeudi 5 décembre 2024 à 17h00** au sein des locaux :
- De la Mairie de La Queue-en-Brie, Place du 18 juin 1940, 94510 La Queue-en-Brie, le lundi de 13h30 à 17h30, du mardi au jeudi de

8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 ;
- De la Direction des affaires juridiques, des assemblées et du patrimoine de GPSEA, 14 rue Le Corbusier, 94000 Créteil, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Un poste informatique sera également mis à disposition du public afin de permettre la consultation du dossier au siège de l'enquête publique susmentionné.

Le public pourra consulter le dossier sur les sites internet de GPSEA (www.sudestavenir.fr) et de la ville de La Queue-en-Brie (www.la-queueenbrie.fr), et consigner ses observations et propositions :
- Sur le registre dématérialisé : https://www.registre-numerique.fr/plu-la-queue-en-brie ;
- Par voie électronique : plu-la-queue-en-brie@mail.registre-numerique.fr ;
- Sur les registres papiers à feuillets non mobiles, cotés, paraphés et ouverts par la commissaire-enquêtrice
- Par correspondance à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur - Enquête sur le projet de modification du PLU de La Queue-en-Brie - Mairie de La Queue-en-Brie, Place du 18 juin 1940, 94510 La Queue-en-Brie.

Monsieur Jacky HAZAN a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur et Monsieur Christophe BAYLE en qualité de commissaire-enquêteur suppléant par le Tribunal administratif de Melun. Il se tiendra à la disposition du public, à la Mairie de La Queue-en-Brie, Place du 18 juin 1940, 94510 La Queue-en-Brie, les jours et heures suivants :
- Mardi 5 novembre de 9h00 à 12h00
- Samedi 16 novembre de 9h00 à 12h00
- Jeudi 5 décembre de 14h00 à 17h00

Dans un délai de 30 jours suivant la clôture de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur adressera un rapport et ses conclusions motivées au Président de GPSEA. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de La Queue-en-Brie, au siège de GPSEA et à la Préfecture du Val-de-Marne et seront diffusés sur les sites internet mentionnés ci-dessus.

Au terme de l'enquête, le conseil de territoire de GPSEA se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de modification du PLU de la commune de La Queue-en-Brie. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

Insertions diverses

La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité LA BONNE CLE IMMOBILIER 4 impasse du Bois d'AUTEUIL 94 440 VILLECRESNES immatriculée au RCS 819292855 pour son activité de :
- TRANSACTION IMMOBILIERE depuis le 10 05 2016
auprès de son garant financier, GALIAN Assurances, Société Anonyme, RCS 423 703 032, prendra fin TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis.
Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de GALIAN Assurances, 89 rue la Boétie, 75008, PARIS, dans les trois mois de la présente insertion.

ferrari publicité

Toutes nos annonces en scannant ce QR

Ferrari&Cie 7, Rue Sainte-Anne - 75001 Paris - Pour vos publications contactez-nous : agence@ferrari.fr Tél. 01 42 96 05 50 www.ferrari.fr

Collectivités territoriales

OPTIMISEZ
VOTRE COMMUNICATION,
PUBLIEZ VOS ANNONCES D'ENQUÊTE PUBLIQUE
DANS
Le Parisien
01 87 39 82 96 legales2@LeParisien.fr

Le Parisien Jardin

Toute l'année, cultivez votre quotidien avec Le Parisien Jardin

Potagers, fleurs, arbustes, terrasses et balcons...
Explorez notre rubrique jardin.

leparisien.fr/jardin